

## Formation



# FINANCER LES PROJETS DE SON TERRITOIRE PAR LE MÉCÉNAT



Vendredi 29 mars 2024 - de 9h00 à 17h00

## PROGRAMME

### Intervenant

- Edouard RAPPAZ, *Mécénat Public Privé*

### Objectifs

- Identifier les différents modes de financement des projets
- Anticiper le cadre juridique du mécénat
- Structurer une démarche de mécénat sur son territoire

### Contenu

#### 1. Les fondamentaux du mécénat

- Qu'est-ce que le mécénat ?
- État des lieux du mécénat en France
- Pourquoi recourir au mécénat ?
- Quelles sont les motivations des mécènes éventuels ?
- Les contreparties au mécénat

=> Exercice pratique de transition avec la 2<sup>ème</sup> partie

#### 2. Les étapes d'une stratégie mécénat et réflexion pratique pour les élus participants

- Définir le périmètre du projet (calendrier, délais, budget)
- Définir les objectifs de la campagne de collecte de fonds
- Définir le type de don recherché (financier, en nature ou en compétence)
- Définir les cibles (entreprises, grands donateurs ou grand public)
- Décider d'un mode de gestion (interne ou structure dédiée)
- Préparer les outils nécessaires (dossier, mécénat, contreparties, convention mécénat, charte éthique)
- Identifier les mécènes potentiels
- Formaliser l'accord de mécénat et suivre les engagements de chacune des parties
- Remercier et fidéliser les mécènes et donateurs

### Limitée à 15 personnes

#### Lieu de formation

Salle Parquet  
Conseil Départemental des Vosges  
8 rue de la préfecture – EPINAL

#### Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au **MON COMPTE ELU**  
financement par le DIFE\*

#### Frais d'inscription hors DIFE

200 € frais déjeuner compris

#### Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

**L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.**

\*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus